Architecture et patrimoine

cssdm.gouv.qc.ca/batiments-scolaires/architecture-patrimoine

September 4, 2015

Le CSSDM est actuellement engagé dans une importante stratégie de réhabilitation de ses bâtiments scolaires. La conservation du caractère patrimonial demeure au cœur des pratiques, que ce soit pour un agrandissement, une rénovation majeure ou une reconstruction.

Ces travaux visent à offrir des milieux de vie agréables, propices aux apprentissages, sains et sécuritaires pour les communautés scolaires.

- Nos bâtiments les plus verts sont nos anciennes écoles! Conserver un bâtiment patrimonial en le rénovant est une pratique plus verte que de le démolir et le reconstruire entièrement.
- Les interventions les plus simples sont très souvent celles qui favorisent la conservation du patrimoine architectural.
- La grande majorité de nos bâtiments présentent une valeur patrimoniale.

- Sophie-Barat (le plus ancien site du Centre de services, qui a accueilli l'une de nos écoles – **1856**) | 1239, boulevard Gouin Est
- Carrefour d'éducation populaire (**1886**) – 2356, rue du Centre
- École des métiers de la restauration et du tourisme (**1888**) – 1822, boulevard de Maisonneuve Ouest
- Centre Saint-Louis (**1891**) – 4285, rue Drolet
- La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix (**1908**) – 6841, avenue Henri-Julien
- Saint-Anselme (**1909**) – 2743, rue de Rouen
- Marie-de-l'Incarnation (**1910**) – 5446, rue Angers
- École transitoire située au 4835, avenue Christophe-Colomb, anciennement Cardinal-Newman (**1910**)
- Sophie-Barat (**1912**) – 1239, boulevard Gouin Est
- Saint-Clément (**1914**) – 4770, rue la Fontaine
- FACE (**1914**) – 3449, rue University
- De la Montagne (**1914**)
- Gédéon-Ouimet (**1914**)

Un bâtiment patrimonial n'est pas un musée. La conservation du patrimoine ne signifie pas qu'il faille figer l'architecture dans le temps. Elle cherche plutôt à assurer son évolution dans le respect des caractéristiques d'origine de l'école.

Principe 1 : volumétrie extérieure

Chercher à harmoniser l'ajout avec la volumétrie, les matériaux et la composition du bâtiment existant.



École Sans Frontières
Crédit firme NFOE

Principe 2 : traitement du revêtement sur les façades
Principe 3 : traitement des façades – couronnement
Principe 4 : volumétrie intérieure
Principe 5 : ouvertures
Principe 6 : travaux de finition
Principe 7 : ornementation
Principe 8 : détails

En 2015, le CSSDM, en collaboration avec l'Université de Montréal et la Fondation des amis du patrimoine scolaire, s'est doté d'un guide d'interventions architecturales pour ses bâtiments scolaires.

Afin d’assurer le bien-être de ses communautés, le CSSDM procède chaque année à diverses opérations dans les écoles :

- Démolition / reconstruction
- Ajout d’espace
- Réhabilitation / Rénovation majeure
- Maintien d’actifs (enveloppe du bâtiment, fenêtres, toiture, sanitaires, etc.)
- Transformations fonctionnelles et capacité d’accueil
- Travaux de réparation
- Entretien préventif
- Interventions prioritaires

Dans la mesure du possible, toutes ces interventions sont faites dans le respect des caractéristiques architecturales d’origine et porteuses d’une valeur patrimoniale.

Consulter le guide d’intervention architecturale